

Audit réglementaire 2160 - Arrêté du 29/03/04 relatif à la prévention des risques présentés par les silos de céréales, de grains, de produits alimentaires ou de tout autre produit organique dégageant des poussières inflammables.

N° Article	Synthèse du libellé	Conformité	Commentaires
1	Définition	/	
2	Existence d'une Etude des dangers comprenant une analyse de risque	Conforme	L'étude de dangers du projet de Silo Bio constitue la partie D de la présente Demande d'Autorisation d'Exploiter.
3	Désignation d'une personne formée en charge de la surveillance de l'exploitation	Conforme	Une personne formée sera désignée par Terrena Poitou afin de
	Formation de l'ensemble du personnel selon un plan formalisé	Conforme	Le personnel sera formé aux risques silo.
4	Consignes de sécurité et procédures d'exploitation	Conforme	Des consignes de sécurité ainsi que des procédures d'exploitation seront mises en place au niveau du Silo Bio.
	Interdiction de fumer	Conforme	Des panneaux d'interdiction de fumer seront affichés sur le site (comme pour la partie existante du site de Saint-Jean de Sauves).
	Permis de feu	Conforme	Le permis de feu sera obligatoire et intégré aux procédures internes de sécurité
5	Réalisation d'un registre des précurseurs d'accidents	Conforme	Un registre sera tenu sur le Silo Bio (comme pour la partie existante du site de Saint-Jean de Sauves).
	Analyse annuelle	Conforme	Il sera mis à jour annuellement. Cette analyse est faite au niveau du CHSCT de Terrena Poitou.
6	Implantation des installations nouvelles	Conforme	Aucun tiers sensible (habitations, immeubles occupés par des tiers, IGH, ERP, voies de communication dont le débit est supérieur à 2 000 véhicules/jour, voies ferrées sur lesquelles circulent plus de 30 trains de voyageurs /jour) n'est enregistré à moins de 250 m des installations prévues sur le Silo Bio de Saint-Jean de Sauves. La présence de tiers sensible dans la zone délimitée par le tracé jaune, qui correspond à des zones forfaitaires règlementaires autour des capacités de

N° Article	Synthèse du libellé	Conformité	Commentaires
			stockages et des séchoirs du projet de Silo Bio, est très peu probable compte tenu de la configuration des lieux.
7	Eloignement des locaux administratifs	Conforme	Des bureaux également prévus dans le projet : ils seront implantés à proximité de l'entrée du site, à plus de 25 m du Silo Bio.
8	Mesures visant à empêcher l'accès aux installations des personnes non autorisées	Conforme	Le site sera entièrement clôturé et l'accès sera contrôlé.
9	Dans les locaux à risque incendie : respect des prescriptions de l'article 422 de la norme NF C 15-100	Conforme	Les installations électriques, y compris les canalisations, seront conformes aux prescriptions de l'article 422 de la norme NF C 15-100 relative aux locaux à risque d'incendie. L'analyse du risque foudre ainsi que l'étude technique seront réalisées. Les installations électriques seront contrôlées au minimum annuellement par un organisme qualifié. Les appareils et systèmes de protection seront conformes aux normes en vigueur. Les installations ne posséderont pas d'antenne.
	Protection contre la foudre	Conforme	
	Protection contre l'électricité statique et les courants vagabonds	Conforme	
	Nature des appareils et systèmes de protection susceptibles d'être à l'origine d'explosions	Conforme	
	Rapport de l'Inspection afférente à l'électricité statique et les courants vagabonds	Conforme	
	Rapport de l'Inspection afférente aux installations électriques	Conforme	
	Le silo ne doit pas disposer de relais, d'antenne d'émission ou de réception collective sous ses toits	Conforme	
10	Moyens de protection	Conforme	L'étude de dangers constitue une démonstration de la maîtrise suffisante des risques d'explosion et mettra en place les mesures appropriées à ce risque.
11	Moyens de lutte contre l'incendie - Eaux, extincteurs, alerte Procédures d'intervention et d'évacuation	Conforme	Le site sera équipé de moyens de lutte incendie en nombre suffisant et correctement répartis sur la superficie. La justification du bon dimensionnement de ces moyens (D9/D9a) est disponible dans la partie VIII de la Notice Technique – Partie B du DAE.

N° Article	Synthèse du libellé	Conformité	Commentaires
			Les procédures d'intervention pour la gestion des situations d'urgence du site de Saint-Jean de Sauves seront mises à jour en intégrant le Silo Bio par l'exploitant et communiquées aux services de secours.
12	Aire de chargement/déchargement	Conforme	Les aires de chargement et de déchargement des produits seront situées en dehors des capacités de stockage. Elles seront naturellement ventilées.
13	Fréquence des nettoyages	Conforme	Les installations de stockage seront nettoyées régulièrement. Des procédures, ainsi qu'un document de suivi du nettoyage avec les dates sera mis en place.
	Moyens utilisés pour nettoyer (aspirateurs ou centrales d'aspiration)	Conforme	2 aspirations indépendantes dédiées au nettoyeur et à la manutention seront mises en place.
14	Conditions d'ensilage et de stockage	Conforme	Tous les lots feront l'objet de prélèvements et de contrôle à leur entrée.
	Surveillance du stockage	Conforme	Le taux de rotation important dans les silos permettra de limiter le risque de fermentation. Les procédures d'auto-échauffement existantes seront adaptées au Silo Bio.
15	Event sur les filtres	Conforme	Le site ne sera pas équipé de filtre à manches.
	Détecteur d'incident	Conforme	Les équipements de manutention seront capotés de manière à limiter les émissions de poussières. Des contrôleurs de déport de sangle et des contrôleurs de rotation permettront la détection immédiate d'un incident de fonctionnement et l'arrêt de l'installation.
	Double asservissement manutention	Conforme	Les installations de manutention sont asservies au système d'aspiration avec un double asservissement.
	Bande non propagatrice	/	Aucun transporteur à bande ne sera installé.